mercredi, le 4 novembre 2026

Enquête publique concernant le projet éolien « De la Sabline »

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons acquis une maison à Poussabé en 2014, séduits par le cadre magnifique et paisible des lieux. Nous étions conscients du développement de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) située tout près, juste à l'est de Poussabé ; sa mise en service a quasiment coïncidé avec l'installation des éoliennes au nord et à l'ouest. Bien que favorables en général aux projets d'énergies vertes alternatives, nous avons très mal vécu la présence de ce «rideau» d'éoliennes visible depuis notre domicile, ainsi que les nuisances sonores générées lorsque le vent soufflait du nord ou de l'ouest.
Nous avons vendu notre maison en juillet 2025 afin de nous rapprocher de notre famille, et nous estimons avoir eu de la chance de pouvoir le faire. Parmi les trois estimations de la maison nous avons retenu la plus basse, et pourtant les deux premiers acheteurs potentiels ont retiré leurs offres après avoir pris connaissance, sur Internet, de comptes-rendus d'une réunion publique organisée en novembre 2023 au sujet de ce projet.

Cela nous montre que les développements futurs dépassent les limites acceptables et, étant donné cette expérience, nous craignons vivement que ce nouveau parc éolien, situé encore plus près, ne dissuade les jeunes générations de s'installer dans la région à l'avenir.

Nous nous opposons à toute extension du développement sur ces sites, pour les raisons suivantes :

Le projet actuel ne s'inscrit pas dans un paysage vierge de toute installation industrielle ; il constitue au contraire un prolongement direct du parc éolien existant (Montjean / Theil-Rabier), reconnu par le promoteur, qui s'ajoute déjà à l'impact de la ligne à grande vitesse (LGV) située à l'est. "Le projet adopte également une orientation cohérente et dialogue avec les éoliennes existantes", "la covisibilité des deux parcs et leur superposition" (document 6, p.284). Par conséquent, la méthodologie employée et l'impact visuel doivent être évalués en tenant compte du cumul des nuisances paysagères :

* Obstruction de l'horizon et « effet rideau » : L'ajout de ces trois mâts géants et les bouts de pales à 180 mètres de hauteur crée une barrière visuelle continue. Cette accumulation de structures industrielles, implantées toujours plus près au sein d'une plaine agricole, condamne définitivement les perspectives visuelles dégagées depuis le village et les hameaux environnants.

* Enserrement du village (saturation cumulée) : Avec l'ajout de ces nouvelles éoliennes aux installations existantes ou déjà autorisées à proximité, le village de Villiers-le-Roux — ainsi que les hameaux de Poussabé, Bois de l'Église et La Salle — se retrouvent pris en étau, sous de multiples angles de vue. Ce phénomène d'enserrement altère gravement et irréversiblement le cadre de vie quotidien.

* Dominance visuelle disproportionnée : avec des extrémités de pales atteignant une hauteur de 180 mètres, le projet instaure une disproportion d'échelle écrasante par rapport au remarquable patrimoine bâti rural traditionnel (essentiellement constitué de petites maisons charentaises). De plus, ces mêmes éoliennes viendraient s'implanter DEVANT les éoliennes existantes qui sont plus éloignées et plus petites. "Les emprises globales et les gabarits diffèrent" (document 6, p.284).

* Augmentation significative de nuisance sonore: Comme nous avons pu constater nous-mêmes, quand le vent souffle, les éoliennes sont déployées, bien sûr. Ceci dit, nous avons pu constater aussi que le règlement ne nous semblait pas suffisant pour éliminer ou simplement atténuer l'impact acoustique sur les riverains. Cette situation risque d'empirer avec des éoliennes plus grandes et plus près des habitations et où les études acoustiques (document 9) révèlent l'enjeu fort pour certains lieux de vie. Nous n'avons pas pu trouver, d'ailleurs, dans le registre dématérialisé, un projet pour résoudre ce problème.

* L'appauvrissement du paysage humain: Les jeunes vont devenir les adultes de demain. On doit se demander si on va pouvoir réussir à les garder dans la région, qui devient un grand parc éolien étendu. Ces jeunes, les voteurs de demain, vont se demander pourquoi nous avons permis une telle concentration d'éoliennes autour d'eux. Ces jeunes, les parents de l'avenir, vont trouver un meilleur environnement pour élever leurs enfants. Ces jeunes, les leaders du secteur de demain, vont trouver une zone plutôt préservée pour s'établir dans des communes non altérées par la prolifération incontrôlée des éoliennes. L'argent partira avec eux: la fermeture d'écoles, de magasins et d'entreprises suivrait. Le dépeuplement des campagnes autour et enfin la mort des communes en serait le résultat. Il n'en resterait que des maisons aux allures de fantômes, sur lesquelles surplomberaient de grands spectres blancs.

Pour toutes ces raisons, au-dessus, nous voulons exprimer notre ferme opposition au parc éolien de La Sabline. La saturation visuelle critique et l'effet d'encerclement engendrés par l'extension d'un parc éolien existant, la taille industrielle de ces machines, l'absence de plans pour remédier les nuisances sonores et le manque de considération pour l'impact à long terme sur les jeunes nous conduisent à cette conclusion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



Wallace, David et Karen
Anciens Habitants de Poussabé